

AVIS DE COURSE

REGATE F5L et RG65 du 8 mars 2026

Organisée par le Modèle Club de Fontainebleau-Avon
Sous l'égide de la Fédération de France de Modélisme Naval.

1 REGLES

- 1-1 1-1 La régate sera régie par les règlements des classes RG65 et F5L
- 1-2 Les règles de course voile définies dans NAVIGA RR20
- 1-3 Le système de régate montant pair et impair sera appliqué dans toutes les flottes
- 1-4 **Le touché de marque sera autorisé**
- 1-5 Les réclamations se feront par écrits avec caution
- 1-6 L'inscription à la régate, équivaut à l'acceptation du présent avis de course

2 ADMISSION

- 2-1 La régate est accessible à tous les licenciés FFMN en respect des textes en vigueur
- 2-2 Les mineurs devront avoir une autorisation parentale
- 2-3 Les non licenciés FFMN sont admis.
- 2-4 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire via le formulaire d'inscription :
<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeAP6YjJg5vYLBxg79gi30lVqjTZY0E0yr-i2Kil4CMRGlcZQ/viewform?usp=publish-editor>
- 2-5 Clôture des inscriptions en ligne : **6 mars 2026 à 20H**
- 2-6 Clôture des inscriptions par mail : **6 mars 2026 à 20H**
- 2-7 les participants ayant réalisés leurs inscriptions en ligne ou par mail avant la date précisée aux points 2-5 et 2-6 seront informés en cas d'annulation la veille avant 13h.

3 DROIT D'INSCRIPTION

- 3-1 Pour les licenciés, pas de frais d'inscription pour ce qui est de compétitions nationales, mais des frais de dossier pour les participations aux repas et hébergements.
Pour des compétitions régionales le club organisateur se réserve le droit d'inscription.
- 3-2 Pour les coureurs non licenciés FFMN, une participation de 2€ sera demandé.

4 LIEU DE NAVIGATION

- 4-1 La régate aura lieu sur l'Île aux Loisirs UCPA -77590 BOIS LE ROI (Entrée à 600 m du pont de Fontaine le Port, sur la D116).
Coordonnées GPS : Longitude E: 2°43'21.55" - Latitude N: 48°28'57.85"

5 LE PARCOURS

- 5-1 Les parcours seront mis en place suivant les classes par l'organisateur. Les passages obligatoires seront matérialisés par des bouées. Ils seront affichés avant les départs.
- 5-2 Le jury peut procéder à des changements qui seront nécessaires en fonction de l'établissement du vent.

6 CLASSEMENT

- 6-1 Le minima de points sera pris en considération pour le classement. En cas d'égalité il sera appliqué les directives en vigueur dans les règles; l'option choisi par le club est le nb de meilleurs places
Les meilleures places en classement en tant que 1er, 2ème, 3ème etc...
- 6-2 Il sera établi un classement par classe (dans le cas où il doit y avoir plusieurs classes).
- 6-3 Pour validation du classement il faudra : **5 coureurs de 3 clubs différents et avoir couru 3 manches.**

7 PROGRAMME PREVISIONNEL

- 7-1 8h:45 - 9h:15 - confirmation des inscriptions.
9h:45 - 12h:15 - régates.
12h:30 - 13h:15 - repas.
13h:30 - 15h:30 - régates.
16h:00 - résultats et remise des récompenses (si le club organisateur l'a prévu).
- 7-2 Respecter les horaires et pas de départ après les horaires mentionnés.

8 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 8-1 Les instructions de courses seront affichées dès l'ouverture des inscriptions.
- 8-2 Pour toute information complémentaire, s'adresser au club organisateur.

9 SECOURS

N° SOS Médecins : 36 24
N° P Samu : 15
N° Pompiers : 18
N° Police : 17 Tél : 01-60-59-18-17

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent sous leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage de matériel, de vol, de blessure ou de décès dans le cadre de la manifestation, aussi bien avant, pendant ou après.

Le responsable de la manifestation, M. TOURELLE Alexis, La Ferme des Veaux - 77370 RAMPILLON – Tél : 06-87-96-73-43